

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 9 mai 2023 à l'Église de La Bostonnais à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, Gilles Lavoie, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin et François Baugée. Madame Natalie Jalbert, directrice générale par intérim agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 03.

Adoptée

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de nommer madame Natalie Jalbert secrétaire d'assemblée.

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Lettre d'un citoyen;

6. ADMINISTRATION

- 6.1. Autorisation de signature de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge;
- 6.2 Dessablage du rang Sud-Est;
- 6.3 Vidange des installations septiques;
- 6.4 Avis de motion pour modification au règlement sur la gestion contractuelle et dépôt du projet avec modification au règlement sur la gestion contractuelle;

- 6.5 Adoption du règlement numéro 3-23 relatif aux usages conditionnels;
- Adoption du second projet du règlement numéro 4-17 23 relatif au nombre de bâtiments et accessoires à un usage résidentiel; remettre prochaine assemblée;
- 6.7 Nomination d'un maire/mairesse suppléant;
- 6.8 Affichage de poste secrétaire greffière trésorière adjointe;

7 TRÉSORERIE

7.1 Approbation des dépenses mensuelles du mois d'avril 2023;

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport des permis de construction – avril 2023;

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Machine pour réparer les nids de poule, à suivre pour les coûts avec monsieur André Roy de Permaroute;
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

5 CORRESPONDANCE

5.1 dépôt lettre d'un citoyen

6.1 <u>RÉSOLUTION 2023-05-01</u>

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a une entente avec la Croix-Rouge en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE, Mme Sylvie Lavoie n'est plus en poste à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, nous devons abroger la résolution 2022-11-06 à cause des signataires;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membre présents du Conseil que madame la mairesse, Renée Ouellette et madame Natalie Jalbert, directrice générale par intérim et secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

Adoptée

6.2 **RÉSOLUTION 2023-05-02**

DESSABLAGE RANG SUD-EST

CONSIDÉRANT QUE le rang Sud-Est doit être dessablé après la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est incluse dans la prévision budgétaire pour l'année courante;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissionnaires :

- DÉNEIGEMENT R. GARCEAU au montant de 2166.13\$ taxes incluses
- AGRÉGATS DANY MORISSETTE au montant de 2850.00\$ taxes en sus
- MINI MACHINE JEAN LAVOIE au montant de 5050.00\$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE Déneigement R. Garceau est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que madame la mairesse, Renée Ouellette et madame Natalie Jalbert, directrice générale par intérim et secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais, que le contrat de dessablage du rang Sud-Est soit octroyé à la compagnie Déneigement R. Garceau.

Adoptée

6.3 <u>RÉSOLUTION 2023-05-03</u>

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'IL a une forte hausse de la tarification de la vidange des installations septiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons aller chercher une diminution des coûts;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de réduire les coûts pour l'ensemble des citoyens de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissionnaires :

| /ILLE D 340.00\$ | TUQUE | 2023 | ORTEC 2023 (299.00\$) |
|---------------------|-------|------|-----------------------|
| /ILLE D 345.95\$ | TUQUE | 2024 | ORTEC 2024 (310.00\$) |
| /ILLE D 351.95\$ | TUQUE | 2025 | ORTEC 2025 (324.00\$) |
| /ILLE D 358.10\$ | TUQUE | 2026 | ORTEC 2026 (339.00\$) |
| /ILLE D 364.35\$ | TUQUE | 2027 | ORTEC 2027 (354.00\$) |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, d'octroyer le contrat de la vidange des installations septiques à la compagnie ORTEC environnement services pour une durée de cinq (5) ans.

Adoptée

6.4 <u>RÉSOLUTION 2023-05-04</u>

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET – RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller monsieur François Baugée

- Donne avis de motion. En effet, à cette même séance, le conseil adoptera le projet de règlement concernant la gestion contractuelle.
- Dépose le projet de règlement, joint en annexe B.

Les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement de manière à dispenser la lecture du projet de règlement.

Adoptée

6.5 <u>RÉSOLUTION 2023-05-05</u>

RÈGLEMENT NUMÉRO 3-23 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a réalisé une réflexion afin de mieux encadrer l'exploitation de résidences de tourisme dont la demande ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge maintenant opportun de procéder à la mise en place d'un règlement sur les usages conditionnels en lien avec l'exploitation de résidences de tourisme, afin d'être concordant dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 14 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 27 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter pouvant présenter une telle demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Guylaine Baillargeon et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'ordonner et statuer par le présent règlement numéro 3-23.

Le Conseiller Guy Laplante est retiré du vote pour conflit d'intérêt.

Adoptée

6.6 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 4-17-23 RELATIF AU NOMBRE DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL;

Remis à la prochaine séance.

6.7 **RÉSOLUTION 2023-05-06**

NOMINATION D'UN MAIRE/MAIRESSE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est régis par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du code, le conseil peut en tout temps nommé un des conseillers/conseillères comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, cette personne remplie les fonctions du maire, avec tous les droits et obligations qui lui sont rattachés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant du conseiller François Baugée se termine le 31 mai 2023, il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Guylaine Baillargeon et résolu majoritairement des membres du Conseil présents que les fonctions du maire/mairesse suppléant soient dévolues au conseiller Guy Laplante, pour une période de trois (3) mois, soit du 1 juin au 31 août 2023.

Adoptée

6.8 <u>RÉSOLUTION 2023-05-07</u>

POSTE SECRÉTAIRE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Madame Sylvie Lavoie a quitté son poste en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Natalie Jalbert a été nommé directrice générale par intérim et qu'elle occupe le poste de secrétaire greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail est très élevée pour seulement une (1) personne et qu'elle ne peut concilier les deux (2) postes, ainsi que de faire le suivi du site internet de la municipalité, et que le gouvernement nous exige de mettre à jour celui-ci, nous devions faire un suivi à la fin d'avril 2023, et que rien n'a été produit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, de procéder à l'affichage d'un poste de secrétaire greffière-trésorière adjointe dans tous les médias disponibles.

Adoptée

7. <u>RÉSOLUTION 2023-05-08</u>

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a remis à chacun des membres du Conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés et les salaires payés au 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois d'avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE ses dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que les salaires, la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

| Service de la paie du mois | 19 415.77 \$ |
|----------------------------|--------------|
| | |
| Comptes payés et à payer | 44 369.48 \$ |

Le tout conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Sept (7) permis de construction ont été émis pour le mois d'avril 2023.

9. TRAVAUX PUBLIC

Machine pour réparer nids de poule, à suivre avec monsieur André Roy de Permaroute pour les coûts.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Renée Ouellette Mairesse Natalie Jalbert, Directrice générale par intérim

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.